

**Note d'information N°2 - Gymnastique Acrobatique**

**1. Compétitions nationales**

**a. FestiGAc (catégories fédérales)**

Cette compétition est en accès direct ; elle se déroulera le samedi 25 mai à Cognac (16) et réunira des équipes de la FFGym et de l'UNSS. Les engagements nominatifs pour cette compétition sont à réaliser avant le **15 avril** via *Engagym*. La réglementation relative à cette compétition est disponible dans le Règlement Technique GAc 2023-2024 pp 22-23 et dans la Brochure des Programmes p 9-10.

**b. Trophée Fédéral (catégories fédérales)**

Cette compétition est la finale nationale des catégories fédérales ; elle se déroulera les 10 et 11 mai à Belfort (90) en commun avec le Trophée Fédéral GAM.

Les quotas de qualifications de cette compétition sont définis selon la procédure décrite dans la Lettre FFGym GAc 2023-2024 en page 4. Ils sont définitifs.

Quotas qualificatifs Trophée Fédéral GAc 2024	Fédéral B DUO 7-13 ans	Fédéral B TRIO 7-13 ans	Fédéral B QUATUOR 7-13 ans	Fédéral B DUO Toutes catégories	Fédéral B TRIO Toutes catégories	Fédéral A DUO 7-14 ans	Fédéral A TRIO 7-14 ans	Fédéral A DUO Toutes catégories	Fédéral A TRIO Toutes catégories	Fédéral A QUATUOR Toutes catégories	Total par région
Auvergne-Rhône-Alpes	6	6	1	6	5	4	2	5	7	4	46
Bourgogne-Franche-Comté	8	4	3	5	5	2	2	3	3	3	38
Grand-Est	7	7	2	9	6	3	2	7	6	2	51
Hauts-de-France	2	4	1	3	5	2	2	3	3	3	28
Ile-de-France	7	5	1	5	4	2	2	4	2	1	33
Normandie	2	2	2	4	2	2	1	2	2	1	20
Nouvelle-Aquitaine	2	3	1	2	3	2	2	2	0	1	18
Occitanie	2	4	1	6	5	2	2	1	4	1	28
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2	3	1	1	1	2	2	2	2	1	17
Regroupement (B-CVdL-PdLL)	2	3	1	3	2	2	2	2	2	1	20
<b>Total par catégorie</b>	<b>40</b>	<b>41</b>	<b>14</b>	<b>44</b>	<b>38</b>	<b>23</b>	<b>19</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>18</b>	<b>299*</b>

\* à ce total il convient d'ajouter les unités qualifiées par les territoires d'Outre-mer

### **c. Championnats de France par Equipe (catégories Performance et Elite)**

Cette compétition aura lieu à Elbeuf (76) les 04-05 mai. Les équipes qualifiées doivent réaliser les engagements nominatifs avant le **08 avril** via *Engagym*. La règlementation relative à cette compétition est disponible dans le Règlement Technique GAc 2023-2024 pp 28-29 et dans la Brochure de Programmes pp 21-22. La liste des équipes qualifiées et les coefficients appliqués pour chaque catégorie ont été publiés dans la Lettre FFGym GAc 2023-2024 en page 5.

En cas de forfait, merci de prévenir le plus rapidement possible la CNS afin de contacter les clubs réservistes.

### **d. Championnats de France (catégories Performance et Elite)**

Cette compétition aura lieu à Lons-le Saunier (39) les 15 et 16 juin. La liste des unités qualifiées sera publiée quelques jours après la dernière sélective inter-régionale.

## **2. Compétitions de proximité**

Les compétitions de proximité sont idéales pour permettre aux gymnastes débutant l'activité de découvrir la compétition. L'organisation de ces compétitions peut se faire à l'initiative d'un ou plusieurs clubs ou d'un comité départemental, à tout moment de la saison. Le programme technique est très simple, tant pour les entraîneurs que pour les évaluateurs.

Toute la documentation relative à ce nouveau programme est en téléchargement sur la base documentaire GAc. La CNS GAc se tient disponible pour tout complément d'information à ce sujet.

## **3. Règlementation sur les tenues : identification nationale**

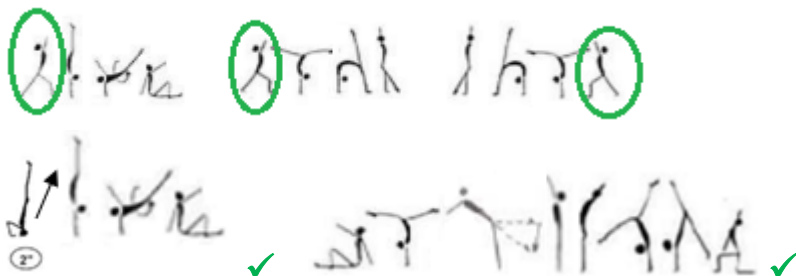
Le Règlement Technique GAc 2023-2024 p.40 précise que l'identification nationale sur les tenues de compétition (écusson tricolore) n'est acceptée que pour les seules unités engagées sur le circuit international officiel de la saison en cours, ou membres du collectif national (Jeune ou Senior). Si ces tenues sont utilisées par d'autres gymnastes, l'écusson doit être ôté, sans quoi le Juge Arbitre applique une pénalité de 0,3 pour manquement aux règles sur les tenues.

## **4. Newsletter FIG**

La FIG publie régulièrement des newsletters, qui incluent des clarifications sur des éléments du code de pointage (précisions techniques, variations stylistiques, pénalités associées à des fautes particulières, nouvelles valeurs, etc.) La dernière en date est la newsletter 8, publiée en février 2024. Les entraîneurs et juges des niveaux associés (filiales National A et Elite) sont invités à s'y référer.

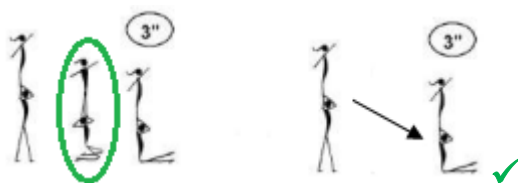
## 5. Clarifications programmes imposés (Fédéral / National B)

**Questions :** Pour les éléments individuels de souplesse, le départ des éléments de la famille des souplesses avant et Healy doit-il être nécessairement en fente comme sur le dessin des figurines ? Même question quant au retour dessiné en fente des éléments en souplesse arrière ou en Valdez. Est-il possible de lier par exemple un élément de maintien en poirier 2'' avec un Healy ou un Valdez avec un flip arrière décalé ?



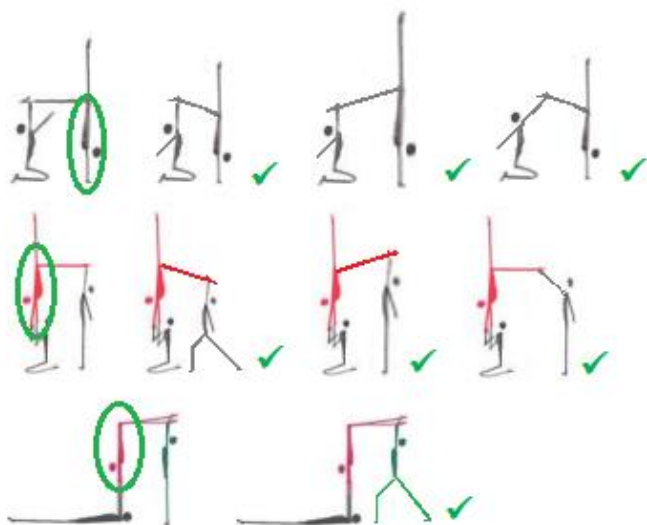
**Réponses :** Pour ces éléments, la façon de monter à l'ATR / de redescendre de l'ATR « n'altère pas de manière significative la nature et les principes biomécaniques de l'élément ». La fente dessinée n'est qu'un exemple de départ / retour possible. Il est donc permis de réaliser les enchainements cités (en restant attentif aux règles de réalisations simultanées ou en cascade des partenaires).

**Question :** En duo positions variées, élément fédéral I4 / national B A1, P doit-il nécessairement poser les deux genoux au sol comme sur le dessin avant de s'établir à la position assise ?



**Réponse :** Non, P peut choisir librement sa technique de changement de position.

**Question :** Dans la famille des ATR, diverses figurines où P maintient une(les) jambe(s) de V mentionnent dans le texte de clarification que « la recherche d'alignement bras-tronc vertical autorise un placement de la (des) jambe(s) de V à l'horizontale ou à l'oblique ». L'alignement vertical bras-tronc concerne-t-il seulement V ou également P ? Doit-il être nécessairement debout ou peut-il être en fente ?



**Réponse :** L'exigence d'alignement vertical bras-tronc concerne V. P peut se positionner librement debout ou en fente, et tient la(les) jambe(s) de V bras tendu(s).

**Question :** L'élément de duo Fédéral dynamique I4 / National B rattrapes A4 doit-il être impérativement réalisé avec le contact des mains de V aux poignets de P, au départ de l'élément ?



**Réponse :** Au départ de cet élément, la position des bras de V est libre (mains aux poignets de P ou sans contact).

Rappel : les éléments individuels de maintien et les éléments collectifs statiques demandés « en force » doivent être réalisés sans aucune impulsion des jambes / chevilles / orteils pour être reconnus en difficulté. Les gymnastes doivent clairement démontrer cette intention de réalisation (par exemple en marquant la position de départ jambes tendues qui précède l'établissement en force).



Rappel : pour les catégories fédérales et nationales B, les éléments de tumbling en rondade et rondade-flip doivent être suivis d'une chandelle départ et réception debout sur deux pieds, qui fait partie intégrante de l'élément.



La fin du mouvement des gymnastes doit coïncider avec la fin de la musique. La pénalité pour fin asynchrone est de 0,30 point. Suite aux premières compétitions, de nombreux exercices ont été pénalisés à ce sujet. Il est donc recommandé aux gymnastes de marquer la position finale et aux entraîneurs de s'assurer que la coupure de la musique est nette.

## 6. Formation des cadres

### a. AcroCamp GAc

Un Acro Camp GAc va avoir lieu **du 9 au 12 Juillet 2024 à Voiron**. Les clubs et les structures déconcentrées ont été destinataires d'une circulaire avec un formulaire d'inscription. Les intentions de participation sont demandées **avant le 29/03**.

L'objectif est de proposer un stage de pratique de GAc pour des gymnastes de niveau Fédéral et National, accompagnés de leur entraîneur. L'idée est également d'apporter des connaissances techniques aux entraîneurs (formation continue) avec des experts présents sur les phases d'entraînement. Ce stage est ouvert aux entraîneurs bénévoles et salariés, sans diplôme minimal pour participer. Il constitue une vraie opportunité car il n'y a pas de frais pédagogiques demandés, quel que soit le statut de l'entraîneur.

### b. Formations fédérales et professionnelles

Plusieurs formations à destination des entraîneurs bénévoles et salariés vont être proposées en 2024-2025.

Un **DEJEPS Activités Gymniques et Acrobatique** (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) va être mis en place dès juillet 2024. Cette formation est en direction des entraîneurs qui souhaitent se

former pour encadrer des gymnastes de niveau performance (national A et B). Toutes les informations sur cette formation sont disponibles sur ce lien :

[https://www.ffgym.fr/La\\_FFGYM/Formation/Les\\_filieres\\_de\\_formation/dejeeps](https://www.ffgym.fr/La_FFGYM/Formation/Les_filieres_de_formation/dejeeps)

Attention, les inscriptions sont à faire **avant le 10/03**.

D'autre part, des formations **d'entraîneur et de moniteur fédéral** vont être organisées ; les informations paraîtront prochainement.

### **c. Engagement des juges en compétition**

Pour rappel, lors des engagements en compétition, les juges doivent également être renseignés.

Si le nom du juge n'est pas encore connu, il est impératif d'engager tout de même un juge "prévisionnel". Il sera possible, dans un second temps, de venir renseigner "nominativement" le juge qui sera présent (juge du club ou juge emprunté). Toutes les informations sur les dates d'engagement des juges sont indiquées dans le dossier technique de la compétition.

Afin de faciliter le travail du responsable des juges, il est recommandé de mettre un commentaire lors de l'engagement du juge afin de préciser sur quelle(s) journée(s) le juge sera présent.

Nous vous en remercions par avance.

Excellente saison compétitive à tous !

La CNS GAc

[cmsgac@ffgym.fr](mailto:cmsgac@ffgym.fr)